

Bulletin d'informations

Centre
de Transfert
Fontaine-lès-Vervins



Edito

La gestion des déchets ménagers est une mission de service public. Celle-ci est assurée, dans l'Aisne, par les intercommunalités et par Valor'Aisne, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers. Dans le cadre de nos missions, un centre de transfert va bientôt voir le jour à Fontaine-lès-Vervins. Cet équipement est un des maillons essentiels dans la chaîne de traitement des déchets.

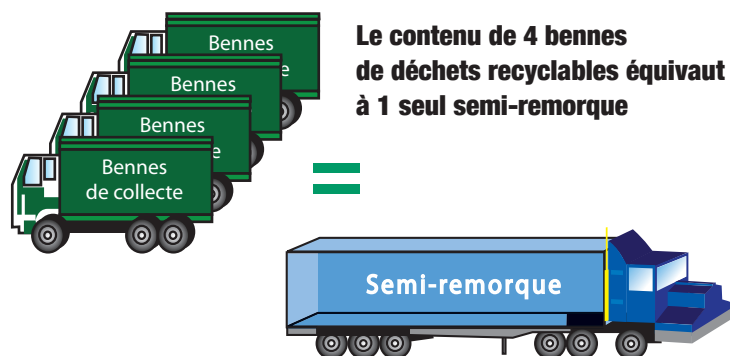
Afin de vous tenir informés de l'avancement des travaux, je vous propose ce bulletin qui paraîtra régulièrement. Il permettra de faire le point sur le chantier mais aussi de vous faire découvrir la gestion des déchets ménagers dans le département.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous au prochain numéro.

Thierry Lefèvre
Président de Valor'Aisne

EN CHIFFRES

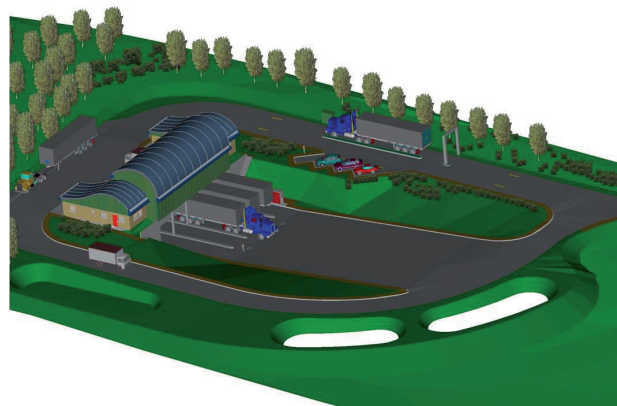
- **Capacité** : 29 000 tonnes par an
- **Superficie** : 11 500 m²
- **Bâtiments** : 765 m²
- **Coûts travaux** : 1,3 million d'euros
- **Traffic** : 10 bennes de collecte entrant et 5 semi-remorques sortant par jour au maximum



Le contenu de 4 bennes de déchets recyclables équivaut à 1 seul semi-remorque

QU'EST CE QU'UN QUAI DE TRANSFERT ?

C'est une installation intermédiaire entre la collecte de vos déchets ménagers et leur dépôt dans un centre de traitement. La collecte est assurée par votre communauté de communes tandis que Valor'Aisne gère le traitement. Les rôles principaux du quai de transfert sont de réduire le nombre de véhicules en circulation et d'optimiser les coûts de l'acheminement des déchets. Ces derniers, après avoir été collectés, vont être acheminés au quai de transfert où ils ne resteront pas plus de 24h. On regroupe les déchets de plusieurs camions de collecte dans un seul semi-remorque. Les gros porteurs terminent ensuite le trajet jusqu'au lieu de traitement. Conséquence : moins de camions sur les routes donc moins de frais et de pollution.



Le futur centre de transfert - illustration prévisionnelle

Un fonctionnement très simple

Lorsque les bennes de collecte pleines arrivent sur un centre de transfert, elles sont pesées puis dirigées vers un poste de vidage. Chacun correspond à un type de déchets. Pour ce centre de transfert, il existera trois flux : les déchets recyclables, les déchets résiduels (ce qu'on appelle les « ordures ménagères ») et le verre.

Les bennes vont se positionner au bout d'un quai et déverser leur chargement directement dans les semi-remorques. Chaque engin est pesé à son entrée et à sa sortie afin de connaître avec exactitude le poids des déchets.

POURQUOI EN THIÉRACHE ?

Le choix d'implantation d'un centre de transfert n'est pas anodin. Il résulte notamment d'études comparatives entre plusieurs sites potentiels. En premier lieu, une zone stratégique a été choisie afin de répondre au mieux aux besoins d'un ensemble de communautés de communes. Ce centre de transfert, situé à Fontaine-lès-Vervins au lieu dit « Le Comble de la Bouteille » accessible depuis la RD51 va permettre l'optimisation du traitement des déchets du nord de l'Aisne. Dans un premier temps, il desservira les Communautés de communes de la Thiérache du Centre et du Pays des Trois Rivières. Il pourra dans un second temps desservir si besoin les autres communautés de communes de la Thiérache.

EVITER AU MAXIMUM LES NUISANCES PENDANT LES TRAVAUX

L'implantation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins respecte la réglementation quant à la maîtrise de possibles nuisances du site. En effet, seront prises en compte notamment la maîtrise du bruit et le maintien de la propreté des sites liés aux activités sur le chantier. Pendant les huit mois de travaux, l'objectif est de ne pas troubler la vie locale. Il en sera de même quand le centre sera en exploitation.

HISTORIQUE

2005-2007 : Etude de faisabilité

7 juillet 2006 : Délibération du Comité Syndical de Valor'Aisne adoptant le programme

22 juin 2007 : Délibération du Comité Syndical de Valor'Aisne sur le choix du site

2007-2009 : Etude de projet

Mars 2009 : Dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) et du permis de construire

15 juin 2009 : Obtention du permis de construire

Juin-Juillet 2009 : Enquête publique

6 novembre 2009 : Obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

Juillet 2010 : Début des travaux (études et réalisation)

COMMENT CONSTRUIT-ON UN QUAI DE TRANSFERT ?

Il aura fallu environ 5 ans pour voir naître ce tout nouveau centre de transfert de déchets ménagers. Créé et réalisé par Valor'Aisne, son exploitation sera confiée à une société privée. Environ 8 mois de travaux sont nécessaires.

Le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne, est à l'origine de ce projet de quai de transfert. D'une capacité de 29 000 tonnes par an, il concerne trois types de déchets : les recyclables (4600 tonnes), les déchets résiduels (21 200 tonnes) et le verre (3200 tonnes). Comme toute installation accueillant des déchets, il faut des années d'études et de procédure afin de garantir la meilleure sécurité possible pour l'environnement et les riverains du site. A la fin de la procédure, c'est le préfet qui donne son accord via l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Cet arrêté édicte les règles qui devront être suivies pendant toute la durée d'exploitation du site. Il a été obtenu le 6 novembre 2009. Ensuite, Valor'Aisne a pu lancer la phase de recrutement des entreprises via une consultation.



8 mois de travaux sont prévus

Pas moins de 9 entreprises vont s'affairer pendant les mois à venir. Il faut en effet terrasser, construire, étancher les bassins, goudronner, clôturer, aménager les espaces verts... Sans compter l'aménagement d'équipements spécifiques comme le « pont bascule » qui permet de peser les camions à leur entrée et à leur sortie du site ou le portail de détection de radioactivité. L'exploitant n'est pas encore connu à l'heure de parution de ce bulletin car le recrutement est en cours. Cependant, on sait déjà que ce centre de transfert, hormis les chauffeurs, permettra la création de deux emplois.